
Club 0931960 PANTIN VOLLEY (Ligue ILE-DE-FRANCE)

Secteur :

Feuille de match électronique

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 22/02/2025

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable, la refonte de la feuille de match est en cours pour la prochaine saison.

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :

RGES

Article 19.1

La feuille de match électronique doit être utilisée sur l'ensemble des compétitions 6x6 et 4x4. Toutefois, la feuille de match papier peut être utilisée dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique. Pour les autres compétitions, la feuille de match papier doit être utilisée

> Nouvelle rédaction de cet Article :

La feuille de match électronique doit être utilisée sur l'ensemble des compétitions 6x6 et 4x4, que ce soit en match simple, ou en plateau de jeu et ce pour l'ensemble des catégories. Toutefois, la feuille de match papier peut être utilisée dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique.

> Motivation du changement souhaité :

Faciliter la transmission des résultats, mieux vérifier les licences et éviter une saisie post compétition par les commissions sportives.

> Date de Mise en Application : saison 2025/2026

> Moyens de financement si nécessaire : modification du site internet

Club 0620000 GSD DU PAS DE CALAIS (Ligue HAUTS-DE-FRANCE)

Secteur :

QUALIFICATION M11 AUX FINALES NATIONALES

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 20/02/2025

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable. Instauration d'une wild card comme pour les autres compétitions jeunes. Soit 23 équipes qualifiées + 1 wild card.

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :
RPE FINALES COUPE M11

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve 24

> Nouvelle rédaction de cet Article : RPE FINALES COUPE M11

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve 24 dont la Wild Card

> Motivation du changement souhaité :

Constat : La difficulté rencontrée lors des finales de la saison 2023/2024 pour constituer des poules de 25 équipes par genre nous amène à réfléchir sur cette question.

L'attribution d'une Wild Card me semble être un levier pertinent pour encourager, via leurs ligues, les clubs désireux d'accueillir des finales nationales rassemblant des délégations de toutes les régions pour ces finales. Cet événement représente pour les deux genres entre 325 participants (fourchette haute) et 175 participants (fourchette basse) hors accompagnateur (non officiel).

La désignation ou la qualification des équipes pour cette finale dépendant uniquement de l'organisation sportive des comités, voire des ligues, il reste difficile d'établir une sélection ou un classement à l'avance.

Proposition : Pour la saison 2024 / 2025, et afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation, je propose de fixer le nombre d'équipes qualifiées à 23 par genre complétées par une Wild Card attribuée à la ligue désignée pour l'accueil et l'organisation.

Ainsi, chaque finale rassemblerait un total de 24 équipes par genre.

Les ligues auront la possibilité de renoncer partiellement ou totalement à ce droit en cas de non-utilisation. Elles devront confirmer leur décision dans un délai de huit semaines avant le premier jour des finales, délai ajustable en fonction des impératifs sportifs fédéraux.

En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission Fédérale Sportive récupérera automatiquement cette attribution.

> Date de Mise en Application : 2025/2026

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

Club 0620000 GSD DU PAS DE CALAIS (Ligue HAUTS-DE-FRANCE)

Secteur :

RPE COUPE M11

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 20/02/2025

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable.

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 9

Format des rencontres

La finale se jouera.....

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Article 9

Format des rencontres

Les 1/2 finales et la finale se joueront

> Motivation du changement souhaité :

Une fois les qualifications effectuées, le niveau de jeu permet de jouer plus longtemps avec des rencontres plus équilibrées pour les 4 finalistes.

> Date de Mise en Application :

2025/2026

> Moyens de financement si nécessaire :

Permettre au public de se regrouper derrière les 4 finalistes et créer plus d'attractivité pour le jeu.

Club 0590000 GROUPEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL NORD DE VB (Ligue HAUTS-DE-FRANCE)

Secteur :
Traitement des sanctions de terrain

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 20/02/2025

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable, voir proposition CFS

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :
RGES ARTICLE 21-4

Les licenciés sont suspendus 7 jours de toutes les épreuves fédérales lorsqu'ils totalisent trois (3) inscriptions au Relevé Règlementaire.

La Commission Sportive référente fixe dans sa notification la prise d'effet d'exécution des sanctions terrains. Chaque Commission Sportive (FFvolley, Ligue, CD, GSA)

> Nouvelle rédaction de cet Article :
RGES ARTICLE 21-4

Les licenciés sont suspendus 7 jours de toutes les épreuves fédérales et LNV lorsqu'ils totalisent trois (3) inscriptions au Relevé Règlementaire.

La Commission Sportive référente fixe dans sa notification la prise d'effet d'exécution des sanctions terrains. Chaque Commission Sportive (FFvolley, LNV, Ligue, CD, GSA)

> Motivation du changement souhaité :
Il est normal que les sanctions de terrain et suspensions de licenciés s'appliquent également pour la LNV et que la FFVolley ait une vision de ces sanctions.
Un joueur suspendu au niveau Fédéral ne doit pas pouvoir jouer en LNV.

> Date de Mise en Application : 2024 / 2025

> Moyens de financement si nécessaire :
Il faut une interaction entre le fichier des sanctions LNV et celui de la FFVolley.